

Syndicat RPI BLENNES-CHEVRY-DIANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit et le trois avril, le Conseil Syndical, s'est réuni à la Salle de conseil de BLENNES, sous la présidence de Monsieur TOURNIER Jean-Claude, Vice-Président, à la suite de convocations adressées le 27 mars 2018.

Présents : Mmes Isabelle ROBBENS, Stéphanie PRISE, Mrs Pascal DALICIEUX, Jean-Claude TOURNIER , Paulo DA COSTA FERREIRA

Absente : Mme Isoline MILLOT, représentée

Représentés : Mme Isoline MILLOT (pouvoir à Mr Paulo DA COSTA FERREIRA)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Claude TOURNIER

La séance est ouverte à 19h

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 décembre 2017

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 **Délibération n°01/04-2018**

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant déclare que le compte de gestion 2017, dressé par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion 2017.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 **Délibération n°02/04-2018**

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant vote le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur DALICIEUX Pascal, Président. Ce compte laisse apparaître un excédent de 66 153.01Euros en fonctionnement et un déficit de 26 141.86 Euros en investissement soit un excédent total de 40 011,15 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2017.

4) L'AFFECTION DU RESULTAT 2017
Délibération n°03/04-2018

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal DALICIEUX.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de	Résultat cumulé	Restes à réaliser		Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	l'exercice 2017	à la clôture de l'exercice 2017	2017			
	0		Dépenses			
			Recettes			
Investissement	- 26 141,86 €	- 26 141,86 €	€ 247 000,00		- 88 000,00 €	- 114 141,86 €
			€ 159 000,00			
Fonctionnement	€ 66 153,01	€ 66 153,01				€ 66 153,01
Total sections	€ 40 011,15	€ 40 011,15			- 88 000,00 €	- 47 988,85 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, celui d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 66 153.01 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 66 153.01 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) - €

Total affecté au c/ 1068 : 66 153.01 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement - €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2017 A REPRENDRE (LIGNE 001) 26 141.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents approuve l'affectation du résultat 2017.

5) Budget primitif 2018
Délibération n°04/04-2018

Le budget primitif 2018 est présenté par Monsieur Jean-Claude TOURNIER, Vice-Président en charge des finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 326 557.27 €uros en section de fonctionnement et à la somme de 314 504.01 €uros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents accepte le budget primitif 2018.

6) Participation des Communes pour 2018
Délibération n°05/04-2018

Monsieur Pascal DALICIEUX propose la participation financière aux dépenses du Syndicat de l'année 2018 pour chaque commune calculée en fonction du nombre d'habitants.

Budget Primitif 2018				
Répartition participation des communes				
	habitants	2018 participation	2018 3e et 4e trimestre	2018 1er et 2e trimestre
	2018			
BLENNES	569	109837,83	22695,63	32738,60
CHEVRY	527	101730,29	21020,38	29685,26
DIANT	188	36290,88	7498,73	10290,89
TOTAUX	1284	247859	51214,75	72714,75
		participation		
		définitive		
		2018 avril		

COÛT PAR HABITANT et par an			193
COÛT PAR ELEVE et par an			
118 élèves pour 2017 2018			2101

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents, fixe la participation 2018 aux Communes par trimestre (voir tableau ci-joint).

7) Subventions versées aux associations 2018
Délibération n°06/04-2018

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant décide, à l'unanimité, de voter les subventions suivantes :

Au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations »

- Bande de Chérubins 500 Euros
- Coopératives OCCE Blennes 2 000 Euros

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2018.

8) Validation des répartitions de la CCBG
Délibération n°07/04-2018

Répartition de l'actif et du passif

Jean-Claude TOURNIER présente au conseil syndical les annexes qui ont été approuvées par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Gâtinais du Bocage lors de la séance du 28 décembre 2017 :

Annexe 1 : Répartition de l'actif

Approbation : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Annexe 2 : Répartition des restes à recouvrer

Suivant le tableau présenté, il y a 13 621.93 € de restes à recouvrer, répartis de la façon suivante :

- Ecole de Voulx 11 443.75 €
- Syndicat RPI Blennes Chevry Diant 1 009.45 €
- Syndicat des écoles du Bocages 1 168.91 €

Approbation : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Annexe 3 : Tableau de répartition par commune

Jean-Claude TOURNIER explique le tableau de répartition comme il avait été expliqué en décembre 2016 en y ajoutant les comptes 2017 et le bilan final.
Un tableau initial avait été présenté et commenté en décembre 2016.

Approbation : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Annexe 4 : Tableaux d'amortissement des emprunts

Capital restant dû au 31 décembre 2016 pour le Syndicat des écoles du Bocage : 22 993.47
€uros

Capital restant dû au 31 décembre 2016 pour le Syndicat RPI Blennes Chevy Diant : 47 576.02
€uros

Approbation : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Après en avoir approuvé les annexes, Jean-Claude TOURNIER présente au conseil syndical le tableau de dissolution pour chaque commune et chaque syndicat.

Tableau de dissolution :

Approbation : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Suite à la présentation de Jean-Claude TOURNIER au conseil syndical pour la répartition finale (annexe 3). La somme de 14 198.57 €uros sera ajoutée au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents approuve la répartition.

9) Demande de F.E.R. 2018

Délibération n°08/04-2018

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant décide de réaliser des travaux d'aménagements dans les Ecoles de Blennes et Chevy-en-Sereine.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'adresser un dossier de demande de subvention au département pour les investissements suivants :

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
1. <u>Ecole de Chevy</u>		
Pose d'une clôture en panneaux rigide couleur		
Pose d'une clôture bois en pin autoclave	5 400.00	6 480.00
2. <u>Ecole de Blennes</u>		
2 portes issues de secours	6 454.90	7 745.88
Installation de la climatisation pour le local lave-vaisselle de l'école de Blennes	1 169.15	1 402.98
TOTAL	13 024.05	15 628.86

Le conseil sollicite Monsieur le Président du département de Seine et Marne pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de F.E.R. 2018 « Fonds d'Équipement Rural » à la hauteur de 50 %.

Le total de ces travaux est de 13 024.25 €uros HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'investissements présenté par Monsieur le Président
CHARGE Monsieur le Président de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural 2018

S'ENGAGE :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération
- A ne pas commencer les travaux avant l'accord du Conseil Départemental
- A inscrire ces actions au budget de l'année 2018

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de réalisation et tout document afférent au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- M TOURNIER renouvelle les problématiques pour les enfants du CP de l'école de Chevry-en-Sereine pour accéder dans le bus dues à leur petite taille et souvent encombré par leur tenue vestimentaire ou sacs.
- Problèmes de discipline de 3 enfants signalés par nos agents pendant la surveillance de cantine.

La séance est levée à 21h05.

Jean-claude TOURNIER

Secrétaire de séance



Pascal DALICIEUX

Président

